

Les Grasset de Saint-Sauveur

Sylvie Tremblay

Volume 5, Number 3, Fall 1989

Le Québec et la Révolution française

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/7537ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (print)

1923-0923 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Tremblay, S. (1989). Les Grasset de Saint-Sauveur. *Cap-aux-Diamants*, 5(3), 56–56.

Les Grasset de Saint-Sauveur

Au cours de ses recherches, le généalogiste peut se trouver confronté à un problème de taille: la population de passage. Ainsi au cours du Régime français un certain nombre de marchands, de professionnels, d'artisans, de marins et de fonctionnaires de l'État ne feront que de courts séjours dans la colonie.

Fils de Jean Grasset de Saint-Sauveur et de Louise Roussel, André Grasset naît à Saint-Pierre-de-Montpellier en 1724. À l'âge de 23 ans, il accède au poste de secrétaire du gouverneur général Pierre Jacques de Taffanel, marquis de la Jonquière. Durant la traversée, le convoi de navires tombe aux mains d'une escadre anglaise et les passagers doivent passer une année en Angleterre. La Jonquière et Grasset débarquent finalement à Québec le 14 août 1749. Grasset remplit ses fonctions de secrétaire jusqu'en 1752. Par la suite, il occupe un poste similaire, cette fois auprès du gouverneur général Pierre de Rigaud, marquis de Vaudreuil, de 1755 à 1760.

Parallèlement à sa fonction de secrétaire, Grasset s'occupe de négoce. Il fixe son domicile à Montréal et fréquente les autres marchands de la ville. Afin de consolider ses relations dans la colonie, il épouse successivement deux filles de riches marchands de la Nouvelle-France, soit Marie-Anne Nolan Lamarque, fille de Charles, le 2 octobre 1752, et Marie-Joseph Quesnel Fonblanche, fille de Jacques, le 3 juillet 1756. Après la Conquête, Grasset demeure au Canada et agit comme procureur du marquis de Vaudreuil, pour l'administration et la disposition des biens de l'ex-gouverneur général.

Le retour en France des membres de l'administration coloniale et de nombreux marchands entraîne des conséquences malencontreuses pour certains. Ainsi, en 1761, à Paris, devant la cour du Châtelet, diverses accusations sont portées, notamment de prévarication contre Grasset. Le 10 décembre 1763, le tribunal le somme de comparaître à défaut d'être condamné par contumace. Mis au fait de la sentence, Grasset quitte donc Montréal le premier novembre 1764 en compagnie de sa femme et de ses cinq enfants. Le 21 janvier 1765, il se présente devant le Châtelet et se constitue prisonnier. Cependant, en avril 1765, il est libéré, le tribunal ne disposant pas de preuves suffisantes pour le condamner.



André Grasset de Saint-Sauveur est né à Montréal en 1758. Déménagé en France avec sa famille après la Conquête, il choisit la prêtrise et meurt à Paris, le 2 septembre 1792, victime des révolutionnaires au couvent des Carmes. (Archives nationales du Québec, collection Initiale).

Il semble que André Grasset ait amassé une fortune considérable en Nouvelle-France. Toutefois, après son retour en France, sa situation financière se détériore rapidement.

En 1772, les autorités françaises le nomment consul à Trieste en Italie. Grasset confie sa famille à une communauté religieuse, faute de pouvoir subvenir à ses besoins. Il meurt en 1794 à l'hôpital des Incuvables de Paris, complètement ruiné.

De sa seconde union avec Marie-Joseph Quesnel Fonblanche, André Grasset de Saint-Sauveur eut deux fils. L'aîné, Jacques, né à Montréal le 6 avril 1757, embrasse la carrière diplomatique. Il fut d'ailleurs vice-consul en Hongrie et représentant de la France au Moyen-Orient. Écrivain prolifique, il a publié au moins dix-neuf ouvrages. Ses œuvres, abondamment illustrées, reflètent les intérêts de l'époque tournés vers l'histoire de la Rome antique, les pays de l'Orient et vers les descriptions de voyage. Il meurt en France le 3 mai 1810.

Son frère cadet, André, né lui aussi à Montréal le 3 avril 1758, choisit la prêtrise. Lors de la Révolution française, il est chanoine de l'église de Sens. Cette période mouvementée de l'histoire de France est marquée par un rejet de l'autorité de l'Église. L'Assemblée nationale constituante de 1791 crée la Constitution civile du clergé français. Cela signifie le schisme entre le pape et le clergé français, qui dépend maintenant de l'Assemblée législative. Les prêtres doivent prêter serment mais la majorité de ceux-ci, dont André Grasset, refuse et sont emprisonnés aux Carmes. Le 2 septembre 1792, mûes par une nouvelle ardeur révolutionnaire, les masses se lancent à l'assaut et massacrent les prisonniers. Ces prêtres deviennent, avec le recul du temps, des martyrs de la Révolution. Le Vatican reconnaît les vertus du bienheureux André Grasset et de ses compagnons au début du XX^e siècle.

◆

Sylvie Tremblay



Institut généalogique J. L. et associés inc.

à la recherche de vos ancêtres...

C.P. 325, Succ. Ahuntsic
Montréal (Québec) Canada H3L 3N8

(514) 331-5517

Micheline Lécuyer
présidente

René Jetté
vice-président

Vous cherchez l'authenticité en tout...
Vous rêvez de vous offrir votre généalogie un jour!

★
Pourquoi nous choisir?

★
... parce que nous fournissons toujours
les preuves de ce que nous avançons.